



SECTION



DSFiPE

Liminaire à la FS* du 14 mars 2024

*Formation Spécialisée en hygiène, santé, sécurité et conditions de travail

c o u r r i e l : fo.tge@dgfip.finances.gouv.fr

Madame la Présidente,

La note d'orientations ministérielles en matière de santé, sécurité et conditions de travail 2024 prévoit en son point 3 qu'il est du devoir de l'employeur « d'améliorer les conditions de travail et d'agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail ».

Il nous faut constater certaines lacunes en la matière à la DSFiPE, et l'intégration du service comptabilité des régies au sein du service comptable et bancaire ne les illustre que trop bien.

La fiche d'impact elle-même rappelle que le déploiement généralisé de Crocus date du 1^{er} janvier 2022. Il aurait donc fallu un recul de plus de deux ans pour envisager ce rapprochement. Ce manque d'anticipation, et l'installation malvenue du service CR au RDC haut dans un contexte RH et professionnel déjà dégradé, vous conduisent, peut-être, maintenant à précipiter les choses.

Alors que dans une telle situation la transparence et la clarté seraient de rigueur, nous apprenons lors d'une réunion de cadres A que c'est le service DD/DICOM qui aurait à déménager au RDC bas plutôt que le SCB, en dépit de ce que prévoyait la fiche d'impact. Il avait pourtant été reconnu que la DICOM avait suffisamment déménagé comme ça.

Plus gênant encore, les agents du service CR n'ont visiblement pas reçu la même information que ceux du SCB sur les tâches dévolues à chacun.

Ces incertitudes et revirements, quand ce ne sont pas des doubles discours, sont générateurs d'angoisse, et peuvent alimenter les dissensions entre agents ou entre services.

En outre cet empressement tardif va faire peser sur l'équipe de la logistique une charge de travail qui risque de se télescoper avec l'installation des B stagiaires ou le chantier des ouvrants.

Nous attendons de notre Direction qu'elle fixe un cadre clair, réfléchi, et qu'elle s'y tienne.

Par ailleurs ce rapprochement vient mettre en lumière une autre problématique : l'asymétrie entre le pôle étranger et le département comptable ministériel.

Vous avez déjà évoqué cette asymétrie, et nous savons donc que vous l'assumez, eu égard à l'évolution de nos missions.

Mais ce qui n'est pas acceptable c'est la différence criante en termes d'encadrement. Si l'on fait abstraction des chefs de pôle, il y aura 11 cadres A et A+ pour 68 agents dans le pôle DCM, contre 4 cadres A et A+ pour 50 agents dans le pôle étranger. Le ratio encadrants/agents du DCM sera le double de celui du pôle étranger !

C'est d'autant plus choquant que le pôle étranger cumule des situations RH complexes qui nécessiteraient un accompagnement rapproché.

L'ambiance de travail au service des pensions cristallisées est très préoccupante, et la mise sous perfusion par l'EDR ne suffit pas. Cela est notamment perceptible par l'impressionnante rotation des effectifs qui continue de frapper ce service. Il est plus qu'urgent de lui redonner un cadre structurant, le déménagement étant sans doute l'occasion de repartir d'un bon pied avec leur pleine association à l'ensemble de la Direction.

Nous renouvelons par ailleurs notre sentiment d'inquiétude au sujet de la charge de travail qui pèse



SECTION



DSFiPE

Liminaire à la FS* du 14 mars 2024

*Formation Spécialisée en hygiène, santé, sécurité et conditions de travail

c o u r r i e l : fo.tge@dgfip.finances.gouv.fr

sur la responsable du service fusionné DD/DICOM. Là aussi, le manque d'anticipation est difficilement explicable : passer de trois cadres à un seul, alors que la principale personne ressource de la DD allait partir ne semblait pas très raisonnable. Et, de fait, il n'y aura pas à attendre un éventuel bilan sur les pointages horaires pour savoir que la RDS est bien au-delà de l'admissible, en dépit de pauses déjeuner réduites à la portion congrue, et à des débordements du travail sur sa vie personnelle.

Il va de votre entière responsabilité d'agir, et non plus seulement de proposer un vague soutien, offre qui reste de l'ordre du symbolique et ne règle aucun problème.

Madame la Présidente, nous espérons que vous nous entendez, nous savons que vous avez à cœur le bien-être de vos agents.

Nous concluons cette liminaire par le constat, maintenant répété, que la Direction générale n'a toujours pas donné suite à notre demande d'attribution de la prime de Centrale, et ce en dépit de l'engagement formel du Directeur général adjoint lors de sa venue le 7 décembre dernier, soit il y a plus de trois mois.

Pour une affaire qui semblait entendue, les contre-arguments à nos revendications ne doivent finalement pas couler de source.

